

Avis de consultation du public

Projet de Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Publié le 26 Avril 2021

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne a décidé le 6 Juin 2018 d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs thématiques :

- Les consommations énergétiques
- La production d'énergies renouvelables
- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- La séquestration carbone
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

En 2019, le territoire a organisé une large concertation avec les acteurs du territoire de manière à travailler ensemble et de co-construire la stratégie et le programme d'action du PCAET. L'objectif était de répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic. Le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 27 Février 2020.

L'ensemble des documents constituant le projet (diagnostic, stratégie, plan d'action, suivi) ainsi que le rapport sur les incidences environnementales ont été notifiés en mai 2020 à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), au Préfet de région et au Président du Conseil régional. Leurs avis sont consultables à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

Conformément aux articles R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale car il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du

Lundi 10 Mai 2021 au Dimanche 20 Juin 2021 inclus

Pour cela, sont mis à disposition pour consultation, sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-de-PCAET-de-Briance-Sud-Haute-Vienne>, les documents suivants :

- Le PCAET, comprenant les documents suivants :
 - o Rapport de diagnostic
 - o Rapport de stratégie
 - o Rapport Plan d'Actions
 - o Suivi et évaluation
- Le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Les autres avis émis sur le PCAET : avis de la préfète de Région Nouvelle-Aquitaine

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période :

- au siège de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, 381 Chabanas 87 260 PIERRE BUFFIERE de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi midi,
- à la mairie de Château Chervix, 17 Rue de la Tour 87 380 CHATEAU CHERVIX de 9h à 12h et de 14h à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h les mercredis et samedis
- à la mairie de Glanges, Le Bourg 87 380 GLANGES de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
- à la mairie de Magnac Bourg, 4 route Nationale 87 380 MAGNAC BOURG de 9h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi et de 9h30 à 12h le samedi
- à la mairie de Meuzac, Rue du 11 novembre 1918 87 380 MEUZAC de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
- à la mairie de La Porcherie, 25 Rue Arsène d'Arsonval 87 380 La Porcherie de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi
- à la mairie de Pierre Buffière, Place de la Libération 87 260 PIERRE BUFFIERE de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
- à la mairie de Saint Genest sur Roselle, 5 Rue du 19 mars 1962 87260 SAINT GENEST SUR ROSELLE de 14h à 18h les lundis, mardis, mercredis et vendredis
- à la mairie de Saint Germain les Belles, 3 place de l'église 87 380 SAINT GERMAIN LES BELLES de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
- à la mairie de Saint Hilaire Bonneval, 1 place de la Mairie 87 260 SAINT HILAIRE BONNEVAL de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
- à la mairie de Saint Vitte sur Briance, 7 Rue du Mont Gargan 87 380 SAINT VITTE SUR BRIANCE de 14h à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 12h le samedi des semaines paires
- à la mairie de Vicq sur Breuilh, le Bourg 87 260 VICQ SUR BREUILH de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundis, mardis, jeudi et vendredis et de 9h à 12h le mercredi et samedi

Le public pourra faire part de ses observations

- **Par voie électronique**, à l'adresse : pcaet.bshv@gmail.com
- **Par voie postale**, à l'adresse : Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne - 381 Chabanas 87 260 PIERRE BUFFIERE
- **Par écrit** sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie du territoire ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.
- Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra être prise en considération. A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

